



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2024

Chancellerie d'État CHA

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 8 janvier 2025
N° d'affaire : 2023.STA.1539
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Propositions de classement	3
3.	Demandes de prolongation de délai	4
4.	Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande	4
5.	Déclarations de planification.....	5
6.	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	8

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2024. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
173-2020 M	von Arx (Schliern, PVL) du 10.06.2021 Poursuivre la numérisation des droits politiques – même sans vote électronique	11.03.2021 Adoption sous forme de postulat	31.12.2023	À la session d'automne 2024, le Grand Conseil a débattu des rapports d'évaluation « Renonciation volontaire à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations » et « Introduction de la récolte électronique de signatures » et adopté des déclarations de planification correspondantes.
060-2021 M	Marti (Berne, PS) du 18.03.2021 Transparence sur le financement des partis – aussi au niveau cantonal	09.12.2021 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : adoption Point 3 : adoption Point 4 : adoption sous forme de postulat Point 5 : adoption sous forme de postulat Point 6 : adoption sous forme de postulat	31.12.2023	À la session d'hiver 2024, le Grand Conseil a adopté les bases légales requises pour mettre en œuvre la transparence du financement des campagnes de votation et des campagnes électorales.
131-2021 M	Zimmerli (Berne, PLR) du 09.06.2021 Essais pilotes en vue du lancement de la collecte électronique de signatures dans le canton de Berne	10.03.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	À la session d'automne 2024, le Grand Conseil a débattu du rapport d'évaluation « Introduction de la récolte électronique de signatures » et adopté des déclarations de planification correspondantes.
048-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 08.03.2022 Vue d'ensemble et efficacité dans les commissions consultatives extraparlimentaires	28.11.2022 Adoption	31.12.2024	À la session d'été 2024, le Grand Conseil a débattu du rapport « Vue d'ensemble et examen des commissions spécialisées- Rapport sur la mise en œuvre de la motion 048-2022 » et adopté des déclarations de planification correspondantes.
067-2022 M	Sancar (Berne, Les Verts) du 15.03.2022 Droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale	28.11.2022 Adoption sous forme de postulat	31.12.2024	À sa séance du 27 novembre 2024, le Conseil-exécutif s'est penché sur le rapport d'évaluation et a chargé la Chancellerie d'État de lancer la mise en œuvre au niveau cantonal une fois que la Confédération aura élaboré les modifications légales correspondantes.
063-2022 M	Roulet Romy (Malleray, PS) du 15.03.2022 Une loi et davantage de soutien financier pour la promotion du bilinguisme, c'est maintenant !	28.11.2022 Vote point par point Point 1 : adoption sous forme de postulat Point 2 : retrait	31.12.2024	L'analyse demandée par le Grand Conseil a eu lieu et a été traitée par le Conseil-exécutif à sa séance du 20 novembre 2024. Le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'État de lancer un projet législatif. L'ampleur et la forme exacte des dispositions légales seront définies dans une phase ultérieure.
089-2022 P	Hess (Nidau, PLR) du 22.04.2022 Augmenter la participation aux élections grâce à un code QR	07.03.2023	31.12.2025	À sa séance du 11 décembre 2024, le Conseil-exécutif s'est penché sur le rapport d'évaluation et a chargé la Chancellerie d'État d'imprimer un code QR correspondant sur le fascicule des listes lors des élections de renouvellement général en 2026.

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement
056-2023 M	Von Arx (Spiegel b. Berne, PVL) du 14.03.2023 Renforcer la participation politique des jeunes, 1 ^{re} partie : création d'un Parlement des jeunes cantonal et officiel	04.09.2023	31.12.2025	Le Bureau du Grand Conseil assure une mise en œuvre coordonnée de l'intervention avec celle de la motion 057-2023 « Renforcer la participation politique des jeunes, 2 ^e partie : octroi au Parlement des jeunes cantonal du droit de déposer des interventions ». Le Conseil-exécutif se penchera, selon toute probabilité au premier trimestre 2025, sur un projet d'amendement correspondant de l'OIAM.
114-2023 M	PS-JS (Riesen, La Neuveville) du 05.06.2023 Agir contre le harcèlement sexuel	04.03.2024	31.12.2026	L'examen a débuté.
143-2023 M	Marti (Bern, PS) du 14.06.2023 Le travail de mémoire sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux le montre : les victimes nécessitent un soutien plus large	04.06.2024	31.12.2026	Les travaux ont débuté. De premiers entretiens en vue d'une table ronde ont eu lieu. La mise en relation entre les parties prenantes correspondantes et la sensibilisation de ces dernières à la thématique sont sur la bonne voie.
255-2023 M	Said (Biel/Bienne, SP) du 06.12.2023 Plus de lisibilité des résultats partiels lors du dépouillement des bulletins de vote des élections cantonales et fédérales	04.06.2024	31.12.2026	Les examens correspondants ont débuté.
256-2023 M	PS-JS (Dunning, Biel/Bienne) du 06.12.2023 L'autonomie communale pour les droits politiques !	03.09.2024	31.12.2026	L'élaboration d'un projet correspondant a débuté.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Rapport sur le vote électronique dans le canton de Berne Déclaration de planification de la commission (Leuenberger, Trubschachen) / PEV (Steiner, Langenthal)	31.03.2009				
		2	L'ensemble des électrices et électeurs doivent avoir la possibilité d'exercer leur droit de vote par voie électronique. Il convient de rechercher dans la collaboration intercantonale une solution peu coûteuse. La sécurité est un aspect prioritaire et les expériences qui auront été réunies avec le vote électronique pour les Suissesses et Suisses de l'étranger doivent être prises en compte dans le système mis en place. (adoptée par 104 voix contre 11 et 3 abstentions)	Depuis juin 2019, le système de vote électronique du canton de Genève, utilisé également par le canton de Berne, n'est plus disponible. Jusqu'à nouvel avis, les Bernoises et Bernois de l'étranger ayant le droit de vote ne pourront plus recourir au vote électronique. Fin 2020, le Conseil fédéral a décidé de restructurer la phase d'essai sur la base d'une liste de mesures élaborée par la Confédération et les cantons. Les essais repris en 2023 par certains cantons ont été couronnés de succès. Sur la base d'une étude, le Conseil-exécutif s'est penché sur la réintroduction du vote électronique dans le canton de Berne également.	Liquidé
		3	Le gouvernement examine la possibilité de faire signer les initiatives et les référendums sur une plate-forme électronique. (adoptée par 89 voix contre 28 et 5 abstentions)	À la session d'automne 2024, le Grand Conseil a débattu du rapport « Introduction de la récolte électronique de signatures » et adopté des déclarations de planification correspondantes.	Liquidé
Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne en 2016	20.03.2017		Commission des institutions politiques et des relations extérieures, Messerli : lors du développement de projets avec la préfecture de Nara, le Conseil-exécutif veille à ce que le canton de Berne en retire un avantage direct.	La collaboration entre le canton de Berne et la préfecture de Nara s'est poursuivie en 2024. La Haute école spécialisée bernoise (BFH) et le Nara Institute of Science and Technology (NAIST) ont préparé un protocole d'accord. Les deux hautes écoles veulent collaborer dans le domaine du vieillissement de la société. Elles s'intéressent au recours à l'intelligence artificielle dans le cas des maladies gérontiques, notamment la démence. Il est prévu de signer le protocole en début d'année 2025, à l'occasion du dixième anniversaire du traité d'amitié.	En cours
Check-list de la réglementation	03.06.2018	2	Le Conseil-exécutif évaluera l'utilisation de la check-list trois ans après son entrée en vigueur et rendra compte des résultats au Grand Conseil sous une forme appropriée.	La liste de contrôle relative à la réglementation a été introduite en 2022. La Chancellerie d'État évaluera son utilisation et rendra compte des résultats au Conseil-exécutif et au Grand Conseil au bout de trois ans.	En cours
Langage simplifié sur les sites Internet et d'autres supports d'information du canton de Berne	08.06.2021		Le canton de Berne ajoute le plus rapidement possible une rubrique en langue facile à son site Web. Cette rubrique présentera en langue facile les informations essentielles du canton pour les groupes cibles pertinents. La rubrique contiendra au moins les informations sur la protection de la vie et de la santé, sur les droits et les obligations, sur le système de formation et les informations ayant pour public cible des personnes présentant un handicap.	Les contenus à adapter à cet effet sur les sites Web du canton ont été identifiés et confiés à des bureaux de traduction spécialisés. La mise en page du site a été adaptée sur le plan technique aux besoins du public visé par le langage simplifié. Les contenus en français facile sont disponibles sur les sites Internet du canton de Berne depuis avril 2024 : www.be.ch/francais-facile	Liquidé

2024.STA.195 Vue d'ensemble et examen des commissions spécialisées	06.06.2024	1.	Le Conseil-exécutif veille à ce que la vue d'ensemble des commissions spécialisées soit mise à jour annuellement.	Tâche permanente	En cours
		2.	Le Conseil-exécutif veille à examiner périodiquement selon des critères uniformisés la liste des commissions spécialisées sous l'angle de l'efficacité, de la nécessité, des attributions et de la composition.	Tâche permanente	En cours
		3.	En présence de commissions dont le domaine d'activité est similaire, il convient d'examiner périodiquement la possibilité d'exploiter les synergies et de réduire les coûts en faisant fusionner les commissions existantes et en faisant siéger des personnes disposant des connaissances nécessaires dans ces entités ainsi « regroupées ».	Tâche permanente	En cours
		4.	Le Conseil-exécutif précise dans la loi les principes les plus importants destinés à s'appliquer à l'ensemble des commissions spécialisées, notamment les règles régissant la mise en place et la dissolution d'une commission, l'indemnisation et l'élection des membres, ainsi que la position du secrétariat.	Un projet correspondant sera mis en consultation en 2025.	En cours
		5.	Au plus tard trois ans après la dissolution d'une commission spécialisée, le Conseil-exécutif ou la Direction dont relevait la commission en question soumet à la commission compétente du Grand Conseil un rapport sur les conséquences de la dissolution.	Tâche permanente	En cours
		6.	Au plus tard trois ans après la dissolution d'une commission spécialisée, le Conseil-exécutif ou la Direction dont relevait la commission en question présente sous une forme appropriée les mesures prises ou prévues pour bénéficier des connaissances spécialisées externes.	Tâche permanente	En cours
2023.STA.511. Mise en œuvre des objectifs stratégiques et de la vision 2030 (Programme gouvernemental de législature 2023–2026)	06.06.2024	Objectif 5	Stratégie de développement (optimisation des procédures d'autorisation) : Pour cet objectif défini, le rapport ne contient aucune information sur l'état d'avancement. Le rapport de l'année prochaine doit être complété en conséquence.	Le rapport sur la mise en œuvre en 2024 reviendra sur cet axe de développement.	En cours
2024.STA.320 Renonciation volontaire à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations	02.09.2024	1	Dans le cadre de l'agenda Administration numérique suisse, poursuivre l'évaluation, sur le modèle du vote électronique au niveau fédéral et cantonal, de l'introduction d'une possibilité de renoncer à l'envoi physique.	Les travaux sont en cours.	En cours
		2	Créer un registre électoral harmonisé et actualisé.	Les travaux sont en cours.	En cours
		3	Si un registre électoral harmonisé et actualisé est créé, il doit être conçu de manière à pouvoir être utilisé pour notifier ou révoquer une renonciation à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations.	Les travaux sont en cours.	En cours
		4	Si la possibilité de renoncer à l'envoi physique des informations relatives aux élections et aux votations est créée, il faut mettre à disposition des ayants droit au vote qui recourent à cette possibilité un accès numérique au matériel d'information pour les élections et les votations.	Les travaux sont en cours.	En cours

2024.STA.233 Introduction de la récolte électronique de signatures. Rapport faisant suite aux points 2 et 3 du postulat 173-2020 von Arx (Spiegel b. Bern, PVL) et au postulat 131-2021 Zimmerli (Berne, PLR)	02.09.2024	1	Créer un registre électoral harmonisé et actualisé.	Les travaux sont en cours.	En cours
		2	Poursuivre les travaux relatifs à la collecte électronique de signatures en collaboration avec Administration numérique Suisse.	Les travaux sont en cours.	En cours
2021.STA.644 Sous-projet 2 : Projet « Avenir Berne romande » Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente	06.06.2023	1	En cas de réexamen du projet « Avenir Berne romande », le Conseil-exécutif est prié de maintenir la réorganisation prévue par pôles de compétences cohérents, cela afin de respecter le principe de la concentration régionalisée. Le redéploiement spatial des unités administratives cantonales, des institutions judiciaires et sécuritaires et des établissements de formation du degré secondaire II par pôles de compétences tel qu'il est prévu dans le projet initial doit être respecté.	La réorganisation dans le Jura bernois s'effectue dans huit pôles de compétences. Le Grand Conseil a toutefois décidé (à la session d'hiver 2024 et sur proposition de la Députation) non pas de reporter de dix ans, mais de complètement renoncer à construire un Centre de justice et police à Reconvilier ; ce pôle de compétences « Justice et Police » devra être réparti de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse. D'autres sites devront parfois accueillir les solutions provisoires.	En cours
		2	Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en œuvre le projet ABR dans le but de mettre fin à la Question jurassienne, en maintenant des emplois et des services de qualité pour la population et les communes qui ont fait le choix de rester dans le canton de Berne.	La signature du concordat pour le transfert de Moutier a permis d'acter la fin de la Question jurassienne. La réorganisation en cours dans le projet Avenir Berne romande vise à maintenir les emplois et les services dans le Jura bernois. Des solutions provisoires ont toutefois dû être trouvées à Bienne, notamment pour la justice.	En cours
		3	Si le Conseil-exécutif devait être contraint de réduire les coûts d'infrastructure induits par la mise en œuvre du projet « Avenir Berne romande », il est chargé de réaliser les économies qui lui seront imposées en priorité dans le domaine des aménagements provisoires, sans remettre en question l'organisation des pôles de compétences.	Le Conseil-exécutif a proposé de reporter de dix ans la construction d'un Centre de justice et police à Reconvilier, dans la priorisation des investissements du canton. Le Grand Conseil a décidé (sur proposition de la Députation) non pas de reporter de dix ans, mais de complètement renoncer à construire ce nouveau bâtiment à Reconvilier ; ce pôle de compétences « Justice et Police » devra être réparti de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse. Des réductions de coûts ont été demandées sur certains bâtiments provisoires.	En cours
		4	Les normes cantonales relatives aux surfaces de bureaux de 14,5 m ² par poste à plein temps pour les surfaces administratives sont respectées dans le cadre du projet « Avenir Berne romande », en particulier dans les nouveaux bâtiments. Le canton aménage d'éventuels espaces restés libres dans des bâtiments dont il est propriétaire afin de pouvoir les louer à des prix pratiqués dans la région.	Le standard cantonal est appliqué dans la planification des travaux pour les nouveaux locaux. Il reste cependant encore des surfaces vides dans une partie des bâtiments concernés. La location à des tiers n'est pour le moment pas prévue.	En cours
		5	Le Grand Conseil ou les commissions compétentes sont informés d'ici la session d'automne 2023 des utilisations à venir des surfaces libres à Prêles et Bellelay qui entrent potentiellement en ligne de compte selon l'état de planification le plus récent.	L'information a eu lieu dans le cadre de la session d'automne 2023. Un chapitre a été consacré à cette déclaration de planification dans le rapport « Avenir Berne romande. Crédits d'engagement pour – Tavannes Machines, rénovation et extension du bâtiment – locaux provisoires Justice et Police, réalisation, location et aménagement locatif »	Liquidé

		6	La priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments est mise à jour en prenant en considération l'évolution des coûts de construction, la situation financière du canton et d'autres projets dans l'ensemble du canton, notamment le projet « Avenir Berne romande ». Le résultat de la mise à jour est présenté au Grand Conseil au plus tard en même temps que les crédits d'exécution pour les bâtiments en lien avec le projet « Avenir Berne romande ».	Le Conseil-exécutif a présenté sa proposition de priorisation des investissements du canton en août 2024 et l'a transmise au Grand Conseil pour sa session d'hiver 2024, en tenant compte des investissements du projet Avenir Berne romande. Il a demandé un report de 10 ans pour l'investissement prévu à Reconvilier. Le Grand Conseil a décidé (sur proposition de la Députation) non pas de reporter de dix ans, mais de complètement renoncer à construire ce nouveau bâtiment à Reconvilier ; ce pôle de compétences « justice et police » devra être réparti de manière cohérente entre Tavannes et Loveresse.	Liquidé
Programme gouvernemental de législature 2023–2026 : suite des étapes	Session de printemps 2023 06.06.2023	Objectif 2	Le canton de Berne accompagne activement le projet de vote électronique. Après un résultat positif de l'évaluation 2023, le canton reprend le projet de vote électronique	Fin 2020, le Conseil fédéral a décidé de restructurer la phase d'essai sur la base d'une liste de mesures élaborée par la Confédération et les cantons. Les essais repris en 2023 par certains cantons ont été couronnés de succès. Sur la base d'une étude, le Conseil-exécutif s'est penché sur la réintroduction du vote électronique dans le canton de Berne également.	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

CHANCELLERIE D'ÉTAT (CHA)				
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut
Secrétariat à l'administration numérique : autorisation de dépenses pour le financement de l'agenda Administration numérique suisse (ANS)	Hiver 2023	Une fois par année, le Conseil-exécutif informe la CIRE et la CFin en tant que commissions compétentes – de la réalisation des objectifs visés par les projets, – de l'état de la planification de l'agenda ANS et – de l'utilisation des moyens.	Le rapport demandé sera présenté pour la première fois fin 2024. Un rapport de l'ANS sur l'avancement ne sera pas disponible avant 2025. C'est pourquoi le SAN (CHA) prépare de son propre chef une information sur l'état en 2024 à l'attention des commissions compétentes. Cette information sera disponible début 2025.	En cours